



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 18 septembre 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO CONFIE UNE ENQUÊTE SUR UNE ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF FAISANT DES MILLIONS DE DOLLARS GRÂCE À LA VENTE DES DROITS D'APPELLATION DU « WORLD TRADE CENTER » AU PROCUREUR GÉNÉRAL SCHNEIDERMAN

En 1986, l'ancien employé de l'Autorité portuaire a transféré les droits légaux sur le nom « World Trade Center » à une organisation dont il a reçu plusieurs millions

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a aujourd'hui confié une enquête au procureur général Schneiderman sur l'acquisition par la World Trade Center Association (WTCA) des droits sur le nom « World Trade Center » et sur les dizaines de millions de dollars en profits subséquents ayant été réalisés au cours des dernières décennies à la suite de la vente des droits pour l'utilisation du nom « World Trade Center ».

Les actions du Gouverneur viennent après qu'un bulletin de nouvelles récent a détaillé la façon dont un ancien cadre de l'Autorité portuaire du nom de Guy Tozzoli a créé en 1986 la WTCA, une organisation à but non lucratif, en vue de s'assurer pour seulement 10 \$ les droits exclusifs d'utilisation du nom « World Trade Center » sans obtenir l'approbation du conseil de l'Autorité portuaire ni même de son directeur administratif, avant de quitter l'Autorité portuaire quelques mois plus tard pour devenir président de la WTCA. Par la suite, la WTCA a enregistré d'autres marques auprès du Bureau des Brevets et des Marques de commerce des États-Unis pour le nom « World Trade Center », au seul profit de la WTCA plutôt que de celui de l'Autorité portuaire. Utilisant les dizaines de millions de dollars de revenu annuel en frais d'utilisation payés par les entreprises de partout dans le monde pour l'utilisation de la marque World Trade Center, M. Tozzoli a reçu des compensations annuelles exorbitantes de la part de la WTCA, supérieures à environ 25 ans de sa pension de l'Autorité portuaire.

En coopération avec cette dernière, le Gouverneur a demandé aujourd'hui au procureur général d'examiner si oui ou non la WTCA a comme il se doit fait l'acquisition auprès de l'Autorité portuaire et développé les droits exclusifs sur la marque World Trade Center, et si oui ou non Tozzoli ou d'autres individus ont perçu de manière incorrecte les bénéfices d'une telle propriété intellectuelle au dépens de

French

l'Autorité portuaire et des contribuables de l'État de New York. Si l'enquête ne révèle aucun tort, le Gouverneur a demandé au procureur général de tenter de récupérer les bénéfices de la marque World Trade Center par tous les moyens disponibles, incluant la Section 63-c de la loi exécutive, également connue sous le nom de loi Tweed.

Pour voir la lettre envoyée par le Gouverneur Cuomo au procureur général Schneiderman, visitez le <http://www.governor.ny.gov/assets/documents/schneidermanwtcletter.pdf>.

« Le World Trade Center est devenu un symbole public de notre ville, État et pays, et il est troublant qu'une organisation ait réalisé des millions de dollars de la vente de ce qui appartient essentiellement au public, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Le fait que les droits sur le nom du World Trade Center ont été obtenus aux dépens des contribuables sans compensations significatives et sans la considération et l'approbation de l'Autorité portuaire - tout en ayant permis de réaliser de très grands profits depuis toutes ces années - soulève plusieurs questions. J'ai donc confié le problème au procureur Schneiderman pour qu'il aille au fond de la question et, si cela convient, tente de récupérer le précieux nom du World Trade Center pour tous les New-Yorkais. »

La loi exécutive 63-c, communément connue sous le nom de loi Tweed, permet au procureur général d'entreprendre des procédures en vue de récupérer l'argent ou la propriété public ayant été obtenu sans droit par un fonctionnaire public, seul ou sous la direction du Gouverneur. Dans une mesure pertinente, la loi dit :

Quand de l'argent, des fonds, des crédits ou autres propriétés, retenus par ou appartenant à l'État, ou retenu par ou dont la propriété ou autre est pour ou au nom des intérêts gouvernementaux ou autres intérêts publics. . . a été sans droit, ou est par la présente, obtenu, reçu, converti, liquidé, une action pour récupérer l'équivalent, ou pour récupérer les dommages ou autre compensation. . . peut être maintenu par l'État dans tout tribunal de l'État, ou devant tout tribunal ou cour des États-Unis. . . . Le procureur général intente une action, une poursuite judiciaire ou autre procédure judiciaire, tel que prescrit dans cette section, chaque fois qu'il juge nécessaire de le faire pour les intérêts de l'État; ou chaque fois qu'il en reçoit l'ordre, par écrit, du Gouverneur.

Le procureur général Schneiderman a déclaré : « Nous prévoyons passer en revue les faits de cette histoire troublante en vue de déterminer si les droits du nom 'World Trade Center' ont été acquis de manière incorrecte et si des individus en ont profiter de manière illégale. Nous prendrons toutes les mesures en notre pouvoir pour redresser les torts passés. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418